

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 novembre 2020 A 18 heures

Date de la convocation : 26/10/2020
Nombre de Conseillers : 9
en exercice : 9
en présence : 8
en absence : 1 avec pouvoir
votants : 9

Le lundi 02 novembre 2020 à 18 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : SAUTY Eric, FAURIE Françoise, PAILLARD Véronique, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique
HANNOYER Marc, FLEURISSON Daniel

Etait excusé : POINSOT Armand

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal des 14 septembre 2020

Modifications de l'ordre du jour

Délibération pour indemnité de gardiennage

Madame Nicole Werlé assure l'ouverture et la fermeture de l'église tout au long de l'année et rend service une fois par an lors de l'inspection des cloches et de l'horloge.

A ce titre elle percevait une indemnité de 430 € brut (montant fixé par la loi).

- Après débat, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement d'une indemnité de 430 € bruts.

Départ à la retraite de Madame Dupré

Après avoir consulté le centre de gestion et la trésorerie, l'arrêté définitif sans avoir besoin de délibération va être établi.

- Le Conseil Municipal approuve le montant global comprenant celui de la prime de fonction et celui des congés payés.

I- Délibération sur l'application du régime forestier

L'ONF demande une délibération pour l'autoriser à ajouter les bois communaux (50 Ha) aux 175 Ha des bois qu'il gère déjà. L'analyse du code forestier ne définit pas clairement l'obligation d'annexer les bois communaux. La proposition de l'ONF peut être refusée par les membres du Conseil Municipal ; dans ce cas, il reviendra à Monsieur le Préfet de prendre la décision de trancher sur le devenir des communaux de Maligny.

- Le Conseil Municipal qui connaît l'attachement des habitants à leurs bois communaux, refuse à l'unanimité la demande de l'ONF et attend la réponse du Préfet et charge Madame le Maire de rédiger la délibération dans ce sens.

II- Délibération sur la nomination des garants du bois

Lors de la commission « bois » réunie le jeudi 29 octobre dernier, Monsieur Jean-Pierre LECLERC a accepté d'être garant des bois.

Il est proposé que Jean Pierre Leclerc et Éric Sauty soient désignés garants du bois. Le garant, non élu, recevra une indemnité de 150€/an pour les travaux de marquage et de suivi.

- Après échange sur la nécessité d'un garant pour la forêt, le Conseil Municipal donne son accord pour la nomination de M. Leclerc qui percevra une indemnité d'un montant de 150€/an.

III- Délibération pour le poste de secrétaire de mairie

Aurore Demongeot a donné sa démission pour le 30 novembre. Après lecture de nombreux CV, Mme le Maire a retenu la candidature de Mme Ophélie LAGER dont les compétences correspondent au poste de

secrétaire de mairie. Les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés : ouverture le lundi matin (9/12h) et le vendredi toute la journée (9/12h et 14/16h30).

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'embauche de Madame LAGER au 1^{er} décembre 2020 sur un CDD de 1 an pour 10,5 heures de travail hebdomadaire à l'indice 351.

IV- Délibération sur la convention DDE

Le Conseil Départemental nous propose une convention nous permettant de bénéficier de prix intéressants sur la fourniture de matériel, de sel, d'enrobé à froid, ... ainsi que d'effectifs en cas de besoin exceptionnel sans aucune contrepartie.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

V- Délibération sur l'attribution des places à dépôt

Plusieurs habitants bénéficient de places à dépôt pour le stockage de leur bois ou autre matériau, pour une redevance annuelle qui s'échelonne de 20 à 60 € selon la surface.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour la reconduction de ces emplacements pur l'année 2020.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent la mise en place d'un nouveau barème par m² applicable pour l'année 2021 après vérification des surfaces utilisées.

- Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord sur la liste qui leur a été présentée : 6 à 20 € - 2 à 40 € et 3 à 60 €.

VI- Délibération renouvellement baux de fermage

Un courrier a été adressé par voie postale et un remis en mains propres à M. Segaut pour lui demander le paiement des sommes restant à honorer. Un règlement partiel a eu lieu.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle les baux de fermage en attendant un conseil sollicité par Mme le maire auprès de la chambre d'agriculture.

VII- Délibération Rifseep

Le personnel communal (la secrétaire, le cantonnier et l'agent d'entretien) peut prétendre à une indemnité RIFSEEP correspondant à une indemnité de fonction, d'expertise et de suggestion, en fonction de sa catégorie d'emploi et de son temps de travail. Elle s'élève à environ 750 € pour la secrétaire, 350 € pour le cantonnier et 243 € pour l'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à rédiger un arrêté dans ce sens.

VIII- Délibération pour appel à projet sur les travaux de voirie 2021

Deux appels à projets vont être lancés : la réfection de la ruelle de l'Eglise et la rue de la Fontaine St Pierre, d'une part et celle de la route du Puy de Velée, d'autre part. Daniel Fleurisson fait établir des devis. Le projet le plus onéreux fera l'objet d'une demande de subvention qui doit être déposée avant le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à rédiger l'appel à projet pour les travaux les plus onéreux en vue de la demande de subvention.

IX- Mise à jour de la numérotation des plaques de rue

Une trentaine de maisons ne possède pas de plaque de numéro de rue. De plus, il manque une plaque de rue pour le chemin du Grand Nanteux et une pour la route de Neuilly, celles-ci seront également commandées. Françoise Faurie fait établir des devis pour les numéros de rue et les plaques de rue.

X- Achats divers pour entretien du village

Du petit matériel est nécessaire au travail du cantonnier, ainsi que l'achat d'un bras de tracteur pour l'élagage.

Marc Hannover en établira la liste et le chiffrage. Ces achats s'effectueront sur le budget 2021. Les surfaces nécessaires au stationnement sécurisé du tracteur, au stockage de tout le matériel d'entretien ainsi que l'extension du cimetière, seront planifiées en 2021.

XI- Les fêtes de fin d'année

A cause de la situation sanitaire actuelle, la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures en comité très restreint : deux musiciens de la Clique de Lacanche et trois membres du Conseil Municipal en application des décisions préfectorales.

Les fêtes de fin d'année ne pourront pas se dérouler en présentiel. Des chèques cadeaux personnalisés de chez Joué Club à Autun seront offerts aux enfants jusqu'à 11 ans. L'association JM3 en offrira aux enfants de 11 à 14 ans. Ces bons seront distribués dans les boîtes aux lettres, le samedi 12 décembre.

Des colis de Noël seront portés aux domiciles des Anciens, le samedi 19 décembre.

Des décorations de Noël sont prévues essentiellement sur la place de l'église dont un grand sapin. L'éclairage de l'église est envisagé.

XII- Informations et questions diverses

- Un courrier du Conseil départemental propose à la mairie de préempter plusieurs parcelles de bois mises en vente. Celles-ci ne représentent pas d'intérêt car elles sont petites et très éparpillées.
- Montant de la subvention pour la régénération de la parcelle 36 : 9 920,00 € pour une dépense prévisionnelle de 28 928,47 €. La TVA
- Devis de E. Pacaut : travaux d'élagage et fauchage du fossé : 2 210,00 HT 442,00 TVA soit 2 652,00 €
- Une réflexion est menée sur le fonctionnement de la décharge de Maligny. A la suite de problème de clé égarée, en plus de celle déposée chez Yves Bouley, une seconde serait disponible en mairie. Et pour assurer un bon respect de l'environnement, un tableau permettant de retracer la nature et la quantité de matériaux ou de déchets verts déversés serait à remplir par les utilisateurs. Les déchets verts pourraient être cloisonnés pour être transformés en compost.
- Concernant les commerces ambulants, la boulangerie du Craquelin arrête sa livraison de pain sur la commune, à la suite du départ en retraite de sa vendeuse. La boulangerie Poinot continue de passer les mardi, vendredi et dimanche matin. L'installation d'un camion pizza une fois par mois est en cours de négociation.
- Mme le maire a adressé un courrier à plusieurs habitants concernant des problèmes d'entretien de végétation, d'arbres, de toitures et de bâtiment, sans réponse à ce jour.
- L'entreprise Daniel Moquet interviendra à partir du 9 novembre pour la création de trois places « handicapés ».
- RGPD (données personnelles) : faire des fiches pour chaque activité de la mairie
- Réfléchir au contenu de La Bavette

Clôture de la séance à 21h40